

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24173081***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 NOV. 2024**Grefte**N° d'entreprise : **0752 680 012**

Nom

(en entier) : **QS Bâtiment**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **La Verte Voie 24 - 1320 Nodebais****Objet de l'acte : Transfert du Siège Social - Procuration**

(extrait du rapport de l'Organe de Gestion en date du 26 juillet 2024)

Conformément à l'ordre du jour et après délibération, le conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes :

L'assemblée approuve le transfert du siège social à partir du 01/07/2024 à Rue Pré du Pont 24 - 1370 Jodoigne.

L'assemblée donne procuration à Filotax BV, représentée par Messieurs Jean-Louis Verhaert, Gregory Verhaert et Philippe Van Dieren, dont le siège social est situé Grote Steenweg 616, 2600 Berchem, ainsi qu'à Ad-ministerie BV, représentée par Adriaan de Leeuw, dont le siège social est situé Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, d'accomplir tous les actes nécessaires en vue de la publication des résolutions de l'assemblée aux Annexes du Moniteur belge, de remplir toutes les formalités administratives à eet effet et de représenter la soeiété, entre autres, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un bureau commercial au choix du eurateur et du greffe du Tribunal de Commerce, et à eet effet, de faire tout ce qui est nécessaire.

Ad-Ministerie BV
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).